

CHAPITRE 2.1. CAPITAL NATUREL

INTRODUCTION

Ressources naturelles. L'Afrique de l'Ouest est dotée d'importantes ressources naturelles. La région offre une grande diversité de zones climatiques, une façade océanique importante, des ressources en eau globalement abondantes et sous-utilisées, ainsi qu'un sous-sol riche et encore peu exploré. Au plan local, ces ressources naturelles y font vivre, comme c'est le cas dans la plupart des pays à faible revenu, une majorité de la population et notamment les plus pauvres. Au plan global, les ressources naturelles renouvelables de la région participent, par ailleurs, à des enjeux mondiaux plus particulièrement dans le champ de l'environnement.

Encadré 2.1. Le capital naturel. Quelques rappels méthodologiques

Le capital naturel est défini, selon le glossaire de l'OCDE pour le développement durable, comme « *les ressources renouvelables et non renouvelables qui entrent dans le processus de production et servent à répondre à des besoins de consommation, ainsi que les actifs environnementaux ayant une fonction d'aménité ou un usage productif, et des éléments naturels, comme la couche d'ozone, qui sont essentiels à la survie de l'espèce.* »

Selon cette définition, le capital naturel participe ainsi à deux fonctions essentielles :

- la production primaire, fonction dans laquelle il est étroitement complémentaire des autres formes de capital (physique, humain et technique);
- la fourniture, par la nature, au delà des biens et services marchands de la production primaire, de services non marchands, notamment dans le domaine de l'environnement.

La notion même de *capital* naturel reste cependant un sujet controversé chez les économistes, compte tenu notamment de la spécificité des biens environnementaux, difficilement réductibles aux seuls flux marchands qui résultent de son usage, comme le propose l'approche néoclassique.

Source : Club du Sahel et d'Afrique de l'Ouest (2008)

Acteurs locaux. Au-delà du débat sur le concept même (*cf. encadré 2.1*), les acteurs concernés au plan local par l'usage des ressources naturelles sont divers. Dans l'espace rural, ils comprennent notamment les agriculteurs, les pasteurs et les exploitants forestiers. Ceux-ci peuvent avoir aujourd'hui des pratiques qui ne permettent plus le renouvellement des ressources végétales ou le maintien de la fertilité des sols, du fait notamment de l'accroissement de la population et des tensions qu'il entraîne sur l'accès au foncier. Au niveau national, les opérateurs économiques et décideurs politiques sont également concernés, puisqu'ils cherchent à maximiser les recettes tirées de l'exploitation des ressources non renouvelables (hydrocarbures, minerais) ou renouvelables (ressources halieutiques, forêts..). Une politique de gestion durable des différentes ressources, visant à préserver le stock de capital naturel nécessite ainsi une prise en compte des stratégies de ces différents acteurs aux différents niveaux des territoires concernés.

Enjeux globaux. Dans le domaine des ressources naturelles, l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui particulièrement concernée par un nombre important de grandes questions globales, par ailleurs

inter reliées. Plusieurs d'entre elles ont donné lieu à des Conventions internationales : changement climatique, biodiversité, désertification. Ces différentes Conventions, directement issues des décisions du sommet de Rio de 1992, visent à organiser la coopération internationale autour de Biens Publics Mondiaux, pour lesquels le fonctionnement du seul marché ne peut apporter de réponse satisfaisante.

En dehors de ces enjeux environnementaux globaux, la région doit également relever plusieurs défis économiques et sociaux, qui nécessitent la coopération internationale au travers des politiques commerciales négociées dans le cadre de l'OMC. Ceci est particulièrement important aujourd'hui dans les domaines de l'accès des populations à l'énergie ou à l'alimentation, qui dépendent largement de l'utilisation des ressources naturelles nationales et de l'insertion de la région dans les échanges mondiaux.

Coopération régionale. Compte tenu du tracé des frontières, beaucoup de ressources naturelles renouvelables sont partagées entre États et deviennent ainsi un enjeu tout particulier pour la coopération régionale, notamment les grands bassins fluviaux, les ressources océaniques ou les zones naturelles protégées. Même dans des domaines où ces ressources ne sont pas physiquement partagées, l'approche régionale est utile, car elle permet des économies d'échelle, par exemple pour le suivi météorologique ou la lutte contre le fléau acridien. Dans le domaine des ressources non renouvelables du sous-sol, même si les gisements communs sont peu nombreux, les contraintes liées à l'évacuation des productions nécessitent souvent la réalisation d'infrastructures (chemins de fer, oléoducs, lignes électriques..) pour l'implantation desquelles la coopération régionale est indispensable.

Les ressources renouvelables seront abordées successivement à partir de la description des écosystèmes, des ressources en eau et des ressources halieutiques, tandis que les ressources du sous-sol font l'objet d'une partie spécifique, elle-même divisée entre mines et pétrole-gaz. Chaque partie s'efforce de présenter un état des lieux quantifié, le point de l'utilisation de la ressource et des enjeux liés à son exploitation, au travers du prisme des enjeux locaux comme globaux et du rôle de la coopération régionale.